DÉCLARATION EU DE CONFORMITÉ

Le fabricant :

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

TouchNTuff® 92-600

applicable jusqu'au [20-04-2018]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN374:2003



EN374:2003



est en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN420:2003+A1:2009, EN374:2003, et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type en vertu du numéro de certificat 032/2016/1184 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 7
B-9052 ZWIJNAARDE

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 7
B-9052 ZWIJNAARDE

Guido Van Duren
Director – Regulatory Affairs PPE Products
Ansell

Date: 25-11-2016
Lieu: Brussels

DÉCLARATION EU DE CONFORMITÉ

Le fabricant :

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

TouchNTuff® 92-600

applicable à compter du [21-04-2018]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN ISO 374-1:2016
Type B



JKPT

EN ISO 374-5:2016



VIRUS

est en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN420:2003+A1:2009, EN ISO 374:2016, et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du Règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2018/0329 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 7
B-9052 ZWIJNAARDE

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 7
B-9052 ZWIJNAARDE

Guido Van Duren
Director – Regulatory Affairs PPE Products
Ansell

Date: 21-02-2018
Lieu: Brussels